



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°51-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 17 juin 2024 par l'entreprise CHOLTON, laquelle souhaite effectuer des travaux EU sur la rue de la Croix Verte à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du mardi 18 juin 2024 pour une durée de 1 jour,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue de la Croix Verte pour tous les véhicules :

- Circulation alternée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mardi 18 juin 2024.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CHOLTON, 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 Chabanière, nom du responsable : RIVAT Jean-Guillaume tél : 06 72 93 08 59

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Entreprise CHOLTON, 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 Chabanière, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 17 juin 2024

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 17/06/2024

Le Maire,
Frédéric MILLET

